

La refondation de l'éducation

Par Dr Ahmed Benbitour
Mars 2010

Introduction

Le jeune système éducatif algérien (48 ans) s'est caractérisé par une forte expansion et des bouleversements comme la rupture représentée par l'indépendance nationale, de grandes ambitions comme la gratuité et la scolarisation de l'ensemble des Algériens appartenant à la classe d'âge de 6 à 15 ans, cursus de l'école fondamentale, et des pressions très fortes dues à la forte croissance démographique, la pénurie des enseignants et du matériel pédagogique.

A l'indépendance, le système éducatif algérien se caractérisait par la diversité (institutions publiques, privées, coraniques, laïques coloniales ; certaines enseignaient en français d'autres en arabe). Il ne touchait alors qu'une faible proportion de la population avec un taux d'analphabétisme touchant 85% de la population âgée de plus de 15 ans.

C'est en 1965, que les objectifs et les stratégies de système éducatif furent arrêtés. Ils ont été confirmés par la Charte Nationale de 1976.

Il s'agissait de :

- la nationalisation de l'éducation avec l'adoption de l'arabe comme langue d'enseignement, l'uniformisation des programmes d'enseignement et le remplacement des enseignants étrangers par des enseignants nationaux. De même, l'objectif de former un citoyen par l'accent mis sur la langue, la religion, l'histoire.
- la démocratisation de l'éducation, à travers la gratuité de l'enseignement fondamental,
- l'instauration du monopole de l'Etat sur la fourniture des services éducatifs et la proscription de l'enseignement privé,
- la centralisation de l'organisation administrative et pédagogique.

Le résultat était la démocratisation de l'enseignement, c'est-à-dire que l'enseignement a touché toutes les catégories de la population et le taux de scolarisation net dans le fondamental qui s'est élevé à 95%.

Mais la croissance rapide du système éducatif a débouché sur la perte d'efficacité et le déclin de la qualité.

Le nombre d'élèves dans le primaire est passé de 777 000 élèves en 1962 à 6 590 000 élèves en 1991, soit une multiplication de plus de 8 durant les 30 premières années de l'indépendance, sous la double pression du rattrapage de taux de scolarisation et de la forte croissance démographique. Sur la même période, le nombre d'enseignants est passé de 23 612 à 285 917, soit 12 fois plus.

Cette pression énorme pesant sur le système éducatif au primaire et au moyen ne se poursuivra pas au cours des 20 prochaines années : en effet, du fait d'un taux de

croissance démographique en chute rapide, de 3,2% en 1985 à 1,6% en 1998 puis de 1,35% en moyenne entre 2000 et 2030, la population de 0-15 ans, concernée par la scolarité obligatoire, passera de 10,31 Millions en 2000 à 10,44 Millions en 2030, soit une augmentation 130 000 personnes en 30 ans. En d'autres termes, elle va quasiment stagner. Cette stabilité des élèves du primaire et du moyen ouvre la voie à une situation totalement différente de celle vécue entre 1962 et 1991, avec la course pour la construction de nouvelles classes et le recrutement de nouveaux enseignants à chaque entrée scolaire. Au contraire, nous disposons d'une opportunité extraordinaire de réussir une belle réforme dans le système d'enseignement primaire et moyen en remplaçant la logique quantitative vécue depuis l'indépendance par une logique qualitative autorisée par cette aubaine démographique.

Mais la population de 16 à 59 ans, qui se partage entre la formation au lycée, dans les instituts de formation professionnelle et la vie active passe de 18,20 millions en 2000 à 28,56 Millions en 2030, soit une augmentation très forte 10,36 Millions en 30 ans, de l'ordre de 300,000 par an. Alors que la transition démographique présente une aubaine pour les deux premiers cycles d'enseignements, elle peut présenter une contrainte pour les enseignements du secondaire et du supérieur, ainsi que la formation professionnelle, surtout pendant la première décennie de la période étudiée (2000-2030). Outre le facteur démographique, un effort crucial doit être porté sur les taux de scolarisation dans le secondaire et dans le supérieur, qui restent faibles en comparaison avec des pays comme le Chili ou la Corée du Sud (pour rappel le taux de scolarisation dans le supérieur se situait en 1995 à 55% en Corée du Sud, contre moins de 30% pour l'Algérie aujourd'hui). Ceci, au moment où la globalisation de la production, du commerce et de la finance appelle à des taux de scolarisation très élevés et un enseignement de qualité particulièrement dans les filières techniques.

Pour ne pas refaire les erreurs commises avec l'enseignement primaire et l'accent excessif porté sur la quantité plutôt que la qualité, nous proposons de donner une priorité absolue à l'éducation nationale en termes de moyens et de réorienter une partie conséquente de la rente pétrolière vers ce secteur, socle de l'avenir de notre Nation.

Notre ambition est d'aider à formuler les objectifs du système éducatif à l'horizon 2030 en termes d'élévation de sa qualité, et à actualiser les principes fondamentaux de l'ordonnance du 16 Avril 1976 dont certains restent valides (démocratisation) et d'autres peu adaptés à nos besoins (monopole de l'Etat, centralisation).

Nous proposons de rebâtir le secteur de l'éducation autour de ses **trois piliers, l'accès, la qualité et la prestation.**

- **L'accès**, c'est **des élèves prêts à apprendre**, donc, correctement logés, bien nourris, en bonne santé, bénéficiant d'un soutien familial au foyer. C'est aussi, **un environnement d'apprentissage propice**, c'est-à-dire des premiers dirigeants fortement engagés dans l'éducation, des objectifs et des attentes clairs, un accès aux services éducatifs. C'est enfin, **un accès équitable** à tous les nouveaux d'éducation, une fourniture de services éducatifs satisfaisants et physiquement accessibles ;
- **La qualité**, c'est **un programme pertinent**, donc qui forme des compétences pour réussir dans une économie globalisée, pour contribuer au développement social et à la richesse sociale, ayant la souplesse et l'aptitude à s'adapter au

changement. C'est aussi **un personnel motivé**, par une solide formation initiale avec un recyclage périodique ainsi qu'une rémunération adéquate et des opportunités professionnelles. Il faut passer de la priorité accordée à l'élève à la priorité accordée à l'enseignant. Il faut professionnaliser l'enseignant. C'est enfin, **un processus d'enseignement et d'apprentissage** adapté aux besoins, orienté vers les résultats et les produits, suivi dans le cadre d'un bon contrôle de qualité.

- **La prestation**, c'est **la gouvernance** à savoir des responsabilités clairement définies avec obligation d'en rendre compte, une capacité d'analyse et de planification des stratégies, une décentralisation de la prise de décision. C'est aussi **des ressources** avec un bon niveau d'allocation des fonds publics, une mobilisation de contributions appropriées, des pressions pour une utilisation efficace et efficiente des ressources. C'est enfin, **une évaluation**, c'est-à-dire un système d'information suffisant, un suivi et une information en retour pour l'adaptation des plans.

Le système éducatif algérien doit devenir un atout dans le développement de la Nation en développant et renforçant notre capital humain, en particulier, la part de la population ayant reçu une éducation supérieure.

Il y a là un effort considérable qui ne peut se concrétiser sans une planification stratégique très rigoureuse, notamment en mobilisant les moyens d'enseignement à distance, que peut faciliter l'aisance financière

1) Les grands objectifs à atteindre

A l'horizon de 2020, le système éducatif algérien, avec la collaboration de l'ensemble de la société, notamment des parents, aura permis d'atteindre les résultats suivants à l'échelle de l'ensemble de la société algérienne :

- La population algérienne sera bien formée et compétitive dans le monde professionnel, quel que soit le choix d'orientation des individus ;
- La population algérienne aura acquis un sens civique élevé, pétrie de valeurs saines et sera ouverte sur le monde ;
- A l'échelle individuelle, les Algériens seront épanouis, équilibrés, dotés d'un solide bagage de culture générale, et à même de faire des choix personnels et réfléchis dans les grands domaines de leur vie (choix de leur carrière, choix de leur conjoint, choix de leurs engagements de citoyen).

La formation de la population deviendra la priorité absolue du gouvernement, notamment au cours des vingt prochaines années. C'est une condition sine qua non pour provoquer la rupture en termes de développement et de décollage de l'Algérie. L'Algérie prendra exemple sur des pays comme la Malaisie ou Singapour et fondera son développement sur ses ressources humaines plutôt que de continuer à miser sur l'exploitation limitée d'une ressource naturelle.

1.1) Une population bien formée et compétitive dans le monde professionnel

Tous les Algériens auront un socle de formation de base de qualité

Cette formation de base de qualité sera donnée à la fois aux nouvelles générations qui sortiront du nouveau système qui sera mis en place, mais aussi aux générations formées dans l'ancien système.

Le socle de formation de base sera défini pour les trois paliers suivants jusqu'au BEM (alphabétisé, examen de sixième, BEM). L'objectif est d'amener un maximum de personnes sortis du système scolaire au palier supérieur à celui qu'il a atteint jusqu'à présent et de faire disparaître la déperdition scolaire pour les nouvelles générations. Chaque palier sera sanctionné par un diplôme représentant un réel niveau de connaissance des élèves, ouvrant à certains débouchés professionnels.

Tout d'abord, l'analphabétisme sera éradiqué pour l'ensemble de la population de moins de 50 ans grâce à un programme spécial impliquant les associations.

A l'issue de l'examen de sixième, les élèves maîtriseront l'expression écrite et orale en arabe (et berbère pour ceux qui le souhaitent) et français, ainsi que les bases du calcul et des connaissances minimales sur l'histoire, la géographie et la biologie (l'anglais). Les personnes dont l'âge est compris entre 35 et 50 ans qui ont déjà fréquenté l'école devront obtenir au moins cet examen.

Une majorité d'Algériens de moins de 35 ans déjà sortis du système scolaire obtiendront le BEM selon les nouveaux programmes. Pour cela, des programmes spécifiques de formation seront mis en place.

Pour les nouvelles générations, un effort considérable de tous (administration, société et parents) assurera qu'un enfant qui en a les moyens finisse sa scolarité et obtienne le BEM. La fin de la déperdition scolaire sera une priorité nationale, et tous les moyens humains et matériels y seront consacrés.

Enfin, les Algériens qui ont déjà obtenu le BEM pourront bénéficier de programmes spéciaux pour atteindre le baccalauréat.

Une formation exigeante sanctionnée par des diplômes revalorisés dans l'ensemble des filières

L'architecture du secteur éducatif ne sera pas bouleversée mais permettra aux élèves et aux familles de choisir une orientation en fonction des capacités et des aspirations de chaque élève. Le secteur éducatif donnera à chaque élève la garantie de bénéficier de débouchés réels et de qualité dans le monde professionnel, à tous les paliers, dans toutes les filières, sur l'ensemble du territoire, et sur une longue période.

Après le BEM, le système d'orientation dirigera les élèves en fonction de leurs capacités et aspirations vers le baccalauréat ou la formation professionnelle. La formation professionnelle sera revalorisée pour ne plus être une voie de garage pour exclus du système scolaire mais un réservoir de métiers d'artisanat et manuels. Les étudiants sortant des écoles de formation professionnels seront des professionnels à la grande technicité, sérieux et très demandés sur le marché de l'emploi. Ils auront, tout autant que les autres, la possibilité réelle de bien gagner leur vie et de pratiquer des

métiers intéressants. Ceux qui poursuivront leurs études au lycée pour passer le baccalauréat pourront s'ouvrir des carrières dans l'administration, l'enseignement ou les entreprises s'ils poursuivent leur formation dans les universités.

Après le baccalauréat, les élèves auront à nouveau la possibilité de se diriger, en fonction de leurs capacités et de leurs aspirations soit vers des formations professionnelles techniques qui les préparera à un métier, soit vers l'université. Les formations professionnelles post-baccalauréat doivent notamment fournir une partie des techniciens supérieurs et des ouvriers spécialisés dont le pays a besoin dans tous les domaines.

A l'université, le système LMD sera refondu avec les trois caractéristiques suivantes :

- un tronc commun en licence permettra aux élèves d'être mis en contact avec de nombreuses disciplines, de pouvoir faire des choix d'orientation réfléchis tout en acquérant un bagage solide pour la vie entière.
- deux filières existants aux niveaux licence et master, l'une orientée vers le monde professionnel, mixant des enseignements théoriques avec des formations préparant à un emploi, l'autre académique calibrée sur l'objectif de la formation des professeurs de la discipline.
- l'insertion professionnelle sera assurée à tous les paliers du LMD, pour des types de profession, niveaux d'emplois et de responsabilités différenciées selon le palier atteint, reflétant la sélectivité des formations suivies par les étudiants ; en d'autres termes, un étudiant ayant achevé un master prétendra à un premier emploi aux niveaux de rémunération et de responsabilité plus élevé qu'un étudiant ayant suivi une licence.

Le niveau d'exigence de la formation sera élevée afin d'atteindre des standards internationaux de haut niveau. L'Algérie fera le pari de l'investissement dans la formation des Algériens, pour assurer le décollage définitif du pays et assurer l'avenir de chacun. Chaque Algérien et chaque famille soucieuse de l'avenir de ses enfants trouvera dans le système éducatif les conditions d'une formation ambitieuse et l'incitation à atteindre son niveau de compétence et de développement personnel maximal.

Afin d'encourager cet effort national vers le savoir et la formation, la majeure partie des postes dans le secteur public et le secteur privé seront réservés à ceux qui ont obtenu ces diplômes. Les enseignants qui participeront à ces programmes recevront une rémunération complémentaire.

1.2) Une population au sens civique élevé, pétrie de valeurs saines et ouverte sur le monde

A l'exception de deux – trois décennies, au cours des deux derniers siècles, l'Algérien n'a été ni libre, ni heureux, ni respecté, ni valorisé. Cela doit changer et cela passe par la transformation du système éducatif.

Le système éducatif qui sera mis en place se fixera comme objectif de former des individus respectant un système de valeurs indispensables à l'harmonie sociale : le respect d'autrui et particulièrement celui des aînés, le goût de l'effort, la confiance

dans les autres, la patience, l'honnêteté, la juste récompense des méritants, la justice, la tolérance, la fierté d'appartenir à notre Nation, le respect de la loi et de l'Etat. Ces valeurs seront les assises solides et durables pour la réussite individuelle et collective et au cœur du fonctionnement de nos institutions, en priorité l'éducation. Outre l'éducation civique, le comportement du corps professoral exemplaire renforcera la croyance des enfants dans ces valeurs qui en feront des adultes accomplis.

Le système éducatif sera ouvert sur le reste de la société: des rencontres seront organisés avec des adultes exemplaires par leur accomplissement et leur rôle social, des modèles sains et exemplaires seront promus tout au long du cursus scolaire afin de donner des repères positifs à nos enfants. De même, les programmes de lecture et télévisuels feront la promotion de ces figures positives.

Le système éducatif sera également la première étape de l'ouverture de l'Algérie sur le monde qui l'entoure. Cette ouverture sur le reste du monde ne sera pas simplement « technique » mais également culturelle et spirituelle. Elle s'avère plus que jamais indispensable dans un monde qui se globalise et pour pouvoir saisir les formidables opportunités qui s'offrent à nous, pour peu que nous portions un regard curieux, bienveillant et confiant sur les autres pays, cultures et systèmes de pensée. Pour y parvenir, un accent très fort sera mis sur l'enseignement des langues étrangères, principalement le français et l'anglais à tous les paliers. Au-delà de l'enseignement des langues, l'ambition sera de donner une double voire une triple culture à la majorité des Algériens, à travers un enseignement de l'histoire, des arts et des religions de toutes les régions du globe, et particulièrement nos voisins du monde arabe, de l'Europe et de l'Afrique. Des programmes spécifiques seront mis en place avec les pays du monde entier afin de bénéficier de la venue d'enseignants étrangers. Des échanges et des voyages profitables pour l'épanouissement et l'enrichissement de la personnalité des élèves seront organisés tout au long de la scolarité. Des programmes spéciaux seront mis en place pour lutter individuellement et collectivement contre le racisme, le sexisme, les réactions xénophobes et de repli.

1.3) Des individus épanouis, équilibrés, à même de faire des choix personnels et réfléchis

Le système éducatif et les méthodes d'enseignement seront revus pour favoriser la formation d'individus épanouis et équilibrés.

Une attention particulière sera apportée au développement de la personnalité lors des premiers cycles (crèche, maternelle, école primaire) où les enfants bénéficieront d'une grande attention et seront amenés à se socialiser, à beaucoup communiquer pour prendre confiance en eux et se former au contact des autres enfants. Dans ces premiers paliers déterminants pour la formation de la personnalité, le système éducatif sera un complément à l'attention et l'affection des parents pour donner aux enfants une grande confiance en eux et le goût de l'affirmation de soi. Cette attention à la formation de la personnalité, et ce soutien à la confiance en soi seront aussi importants que l'acquisition de connaissances. Dans les paliers supérieurs, en parallèle de l'acquisition des connaissances, une grande attention continuera d'être portée au développement personnel (sports, arts, littérature, voyages) afin de s'assurer

que les élèves choisissent des formations et des métiers qui leur correspondent et les épanouissent.

Le système éducatif procurera aussi aux enfants une ouverture culturelle en encourageant la pratique artistique et en favorisant la détection des talents dans ce domaine. De même, le sport ne sera pas négligé comme vecteur d'épanouissement et d'équilibre et, pour certains, de débouché professionnel.

Le système éducatif veillera également à donner un bagage de culture générale solide à chacun afin d'enraciner chaque Algérien dans sa culture, son patrimoine et l'histoire de son pays, de sa région et de sa ville ou son village. Il ne négligera pas non plus de travailler avec la famille à transmettre nos valeurs ancestrales et des valeurs saines et élevées. Bref, il visera à former des individus pétris des valeurs et de l'histoire de l'Algérie. Cela favorisera en douceur le sens des responsabilités sociales, le respect de sa famille. Cette insertion dans notre culture et notre patrimoine est un élément plus que jamais indispensable à la formation d'individus forts et équilibrés, aptes à s'insérer dans une société apaisée.

Le système éducatif veillera à former dès que possible l'esprit critique et la réflexion rationnelle afin de donner à chaque individu les moyens de faire des choix réfléchis dans les grands domaines de sa vie.

Enfin, le système éducatif ouvrira les enfants et futurs citoyens à leurs responsabilités sociales, citoyennes, y compris à l'égard de la nature et de l'environnement, notamment par des sorties et voyages dans la nature.

2) Les politiques des 20 prochaines années au sein du système éducatif algérien

2.1) Les orientations communes à tous les paliers

Une formation de performance

Le système scolaire sera rebâti sur des bases de performance, pour favoriser l'obtention de diplômes difficiles (notamment, atteindre rapidement des pourcentages élevés d'une classe d'âge avec un diplôme universitaire), mais sur des bases équitables. Pour cela, des aides ciblées pour obtenir le meilleur des élèves seront créées avec des classes pour surdoués, notamment dans les matières scientifiques, un soutien particulier pour les populations les plus défavorisées afin que le système scolaire joue son rôle d'accélérateur social, un système généreux de bourses ainsi que l'introduction d'incitations financières pour favoriser la réussite et l'effort.

L'élitisme ne sera néanmoins pas introduit avant le baccalauréat dans le système scolaire et la sélection des élites (économiques, administratives, universitaires) se fera tard dans le développement des élèves. Cette élite incorporera une fraction importante de doctorants, majoritairement de formation scientifique. Les doctorants ont en effet une formation universitaire complète, avec un bagage complet dans un domaine de spécialisation technique, un contact avec les meilleurs professeurs qui se trouvent dans les universités et surtout un contact avec la recherche voire une pratique de la

recherche, indispensable pour avoir une économie fondée sur l'innovation, l'entrepreneuriat et non simplement le savoir de management ou d'exécution que l'on acquiert en Bac +5. Par ailleurs, cette sélection en bout de cursus à l'université permet une réelle ouverture sociale avec une plus forte chance de recruter des élèves de milieux défavorisés, alors que la sélection dès les quelques années après le baccalauréat récompense en partie les stratégies familiales de réussite, donc les familles les plus favorisées et intégrées aux sphères de pouvoir.

Une forte intégration avec le monde professionnel après le BEM ou le baccalauréat et des diplômes permettant un accès adapté au monde professionnel

Un des objectifs majeurs des systèmes d'enseignements sera d'assurer des emplois stables dans des entreprises solides tout au long de la vie grâce à une formation de qualité des individus, l'articulation de la formation avec les besoins du marché, ce qui nécessite une actualisation régulière des connaissances et des savoir-faire, la formation d'individus pétris de valeurs de professionnalisme et de rigueur, quel que soit leur niveau d'étude, enfin des passerelles faciles entre la formation et la vie professionnelle, notamment les entreprises.

Par ailleurs, chaque palier de formation représentera un niveau de connaissance élevé, conformes à l'état des connaissances à l'échelle internationale, avec des diplômes difficiles et des gaps de connaissances réels entre paliers. Cela permettra une reconnaissance par le monde professionnel, que ce soit les entreprises et universités algériennes ou internationales. Des débouchés professionnels seront aussi rendus plus clairs pour chaque diplôme: dans le secteur de la santé, les étudiants auront le choix entre des formations courtes d'infirmiers ou de kinésithérapeutes et des formations longues de médecins à titre d'exemple.

Le lien avec le monde professionnel sera également systématisé, que ce soit pour l'université ou la formation professionnelle. A l'université, après l'acquisition d'un bagage universitaire dans des grandes disciplines (ingénierie, médecine, architecture, juriste), des compléments de formation exclusivement tournés vers la future activité professionnelle comme des BA ou des MBA seront systématisés pour les futurs cadres au bout de quelques années de vie professionnelle afin de disposer de cadres ayant pleinement conscience des réalités de l'entreprise, extrêmement opérationnels, et aux possibilités d'évolution dans de nombreux secteurs. Pour les étudiants issus de la formation professionnelle, des stages en entreprises seront systématiques et intégrés dans la scolarité. Enfin, les futurs enseignants suivront des formations spécialisées, notamment en matière pédagogique, avant d'entamer leur carrière professionnelle.

Enfin, un accent particulier sera accordé au niveau de l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur en termes de formation à l'entrepreneuriat afin qu'un quota important des futurs diplômés des formations techniques créent des entreprises et fassent bénéficier la société de leur savoir-faire technique et de leur dynamisme. Outre des formations à l'entrepreneuriat dans toutes ces filières techniques, des mécanismes de soutien à la création et au développement des entreprises seront mis en place au sein des établissements d'enseignement ou à leur périphérie (pépinières d'entreprises, Venture capitalist, fonds de développement et d'investissement des universités et des technopoles).

Une grande ouverture sur la recherche, l'innovation et l'international

La politique de la recherche sera revue pour être mieux articulée avec le reste de l'activité universitaire, mais aussi en phase avec les besoins du pays, dans les domaines scientifiques et économiques (énergie, agriculture, protection de l'environnement, urbanisme, catastrophes naturelles, sécurité, etc.). Les programmes nationaux de recherche apporteront des financements et des objectifs aux projets conduits par les universités, les entreprises et l'administration. La participation des entreprises dans l'effort national de recherche et d'innovation sera encouragée, que ce soit les grandes entreprises publiques ou les entreprises privées.

L'enseignement sera revu et actualisé en permanence dans les domaines scientifiques à l'université et les cadres d'entreprises ou les professions libérales auront droit à intervalles réguliers dans leur carrière à la possibilité de réactualiser leurs connaissances sans en pâtir professionnellement. Les professeurs devront être en permanence à la pointe des connaissances dans leur discipline et des crédits et programmes spéciaux seront mis en place pour s'en assurer (coopération internationale, évaluation des connaissances, examens). A l'inverse, les programmes dans les sciences humaines avant le baccalauréat seront relativement stables une fois qu'ils auront atteint un niveau satisfaisant afin d'éviter les expérimentations pédagogiques malheureuses.

Enfin, la coopération internationale sera introduite à tous les paliers de l'enseignement et se matérialisera par la généralisation des doubles diplômes, la venue d'enseignants étrangers en Algérie dans toutes les disciplines, notamment les langues étrangères mais aussi les disciplines où un retard doit être comblé de manière urgente.

Un espace de formation continue et de seconde chance

La formation continue sera généralisée et accessible à l'ensemble des citoyens algériens.

Ainsi, les universités et autres établissements d'enseignement supérieur deviendront des espaces d'actualisation des connaissances et de délivrance de diplômes pour les adultes qui veulent franchir un nouveau palier de connaissance (diplômes supérieurs qui auront la même valeur que les diplômes en formation initiale) ou compléter leur formation pour prendre plus de responsabilité dans leur carrière (notamment par des BA et des MBA), ou tout simplement pour l'enrichissement personnel.

Pour les Algériens qui n'ont pas de diplômes universitaires et qui travaillent dans des professions techniques, une actualisation de leur formation à l'université ou dans les centres de formation professionnelle tous les cinq ans sera obligatoire.

Tous citoyens algériens aura aussi la possibilité, tout au long de sa vie, de suivre des stages ou des formations diplômantes dans les centres de formation professionnelle (plombier, garagiste, carreleur, designer, etc.)

Un corps professoral performant et jouissant d'une pleine reconnaissance sociale

Le corps professoral algérien, à tous les paliers, sera constitué des étudiants les plus brillants de leur génération. Pour cela, un système d'incitation matérielle adéquat sera mis en place. En contrepartie, le niveau d'exigence pour devenir enseignant sera relevé pour être porté au niveau des standards internationaux, que ce soit pour les nouveaux diplômés ou les enseignants actuels qui seront formés pour atteindre ces niveaux.

Le corps professoral jouira d'une reconnaissance sociale élevée en tant que porteur de l'avenir de la Nation, de serviteur de nos enfants et d'individus animés d'une noble mission: le premier niveau de rémunération atteindra les sommets de la fonction publique et sera compétitif par rapport aux rémunérations dans le secteur privé et à l'étranger. Les corps administratifs seront reformés pour servir de véritable support aux enseignants et de leur faciliter complètement la vie afin qu'ils se consacrent à leur mission de formation et de recherche en toute tranquillité. Des programmes éducatifs et médiatiques seront mis en place pour valoriser la mission des enseignants et leur assurer la plus grande considération au sein de la société. La discipline des élèves et la sécurité seront renforcées dans les espaces de formation afin aussi de garantir aux enseignants la plus grande tranquillité.

Une ouverture au privé

L'enseignement dans un pays comme l'Algérie restera une des principales prérogatives de l'Etat qui doit y consacrer des moyens importants. Il est clair que l'enseignement restera principalement public, à tous les paliers.

Cependant, en complément de l'enseignement public, l'enseignement sera largement ouvert au privé, à tous les paliers, notamment pour les universités et l'enseignement professionnel. Les établissements privés seront régulés par l'Etat qui s'assurera de la qualité des enseignements dispensés et de la compatibilité avec les programmes nationaux, de la qualité des enseignants, des infrastructures et des activités pour l'enseignement primaire et secondaire. Il n'y aura pas d'établissements privés au rabais et activant dans des locaux et conditions déplorable. Les établissements d'enseignement seront gérés de manière professionnelle, de grande taille, avec de vrais projets de formation des élèves et multidisciplinaires. Ils auront vocation à se développer et à essaimer sur l'ensemble du territoire. La contribution du secteur privé sera importante en termes d'apport en nouvelles méthodes pédagogiques, d'aiguillon du secteur public.

L'enseignement sera également ouvert à l'investissement étranger sous la forme de collaboration avec les meilleurs établissements du monde, des Etats-Unis, de France, d'Angleterre, de Suisse, d'Espagne, d'Italie...

Des financements privés complémentaires à l'impôt

Bien que le financement par l'impôt reste le pilier majeur de l'enseignement, l'Etat encouragera la mise en place de financements privés dans deux directions :

- d'une part, la contribution des familles qui en ont les moyens par le biais de produits d'épargne éducation gérés par des fonds publics ou des établissements bancaires. Cette contribution des familles permettra de financer

- les études dans les établissements privés mais aussi la poursuite des études à l'étranger ;
- d'autre part, le drainage de financements complémentaires aux subventions étatiques via des obligations, des versements à des fondations dont les placements financiers compléteront les ressources des établissements de formation, notamment les universités.

2.2) Les politiques spécifiques à chaque palier

2.2.1) La réforme de l'éducation nationale

La revalorisation du statut social de l'enseignant

La revalorisation du statut social de l'enseignant est indispensable à la réussite de la réforme de l'éducation nationale ainsi qu'à celle du développement de l'Algérie. Cela passe en premier lieu par l'augmentation sensible des revenus des enseignants, que ce soit les salaires et les retraites, selon les trois principes suivants: alignement sur le coût de la vie pour assurer une vie décente et libérée des privations matérielles, alignement sur des benchmarks internationaux élevés et sur des niveaux élevés de la fonction publique afin d'attirer puis de conserver des individus doués, et enfin la participation à des fonds de pension publics pour les retraites. En complément des salaires et de la retraite, des incitations financières seront mises en place pour les plus méritants selon les notations des élèves, les notations des inspecteurs de l'éducation nationale. Des incitations financières seront également mises en place pour l'écriture de livres pour enfants, la traduction d'ouvrages, l'enseignement aux analphabètes ou aux illettrés. Des compléments aux revenus seront également fournis sous la forme de voyages réguliers dans d'autres pays et à l'intérieur de l'Algérie avec une prise en charge par la mutuelle de l'éducation nationale. Ces voyages auront une large orientation culturelle pour enrichir la pratique de l'enseignement. Les enseignants bénéficieront également de facilités pour obtenir un logement, un ordinateur, une voiture, des prix réduits pour les spectacles culturels, les visites de musée.

En contrepartie de cette revalorisation matérielle, le niveau des enseignants sera considérablement amélioré et la sélection extrêmement stricte, sur concours et après l'obtention d'un diplôme universitaire pour devenir instituteur, il faudra une licence, pour être professeur dans les collèges, il faudra une maîtrise, avec une agrégation pour les professeurs de première et terminale au lycée. Avant d'enseigner, les futurs enseignants et professeurs passeront par des classes préparatoires où leurs connaissances en termes de contenus seront vérifiées (savoirs de base et connaissance des sujets enseignés) ainsi la manière dont les enseignants préparent leurs cours, enseignent en classe, évaluent le travail des élèves et adaptent leur enseignement aux besoins de ces derniers. Les enseignants débutants bénéficieront de parrainage d'enseignants chevronnés.

Les enseignants bénéficieront d'une formation permanente tout au long de la carrière professionnelle pour actualiser leurs connaissances et leur pédagogie. Les professeurs accomplis dont le savoir, le savoir-faire et l'excellence en classe sont reconnus

bénéficieront d'une rémunération variable conséquente ainsi que de la possibilité de se recycler vers le métier de proviseur.

Pour mener à bien la formation d'enseignants de haut niveau et le recyclage des enseignants actuels, la coopération culturelle et scientifique avec des pays étrangers sera relancée dans plusieurs directions : la coopération avec l'Angleterre pour l'enseignement en anglais, la coopération avec la France pour les cours de français, couplée avec une coopération avec le Liban pour la mise en place d'un enseignement trilingue pour les instituteurs. L'enseignement de la langue arabe sera refondu et fera appel à des pédagogues des régions où l'arabe algérien a été le plus préservé, notamment dans le sud du pays. Une coopération avec l'Inde se fera pour un enseignement de masse en informatique. Pour les cours d'arts, la France et l'Italie seront sollicités. Enfin, pour l'enseignement des mathématiques et de la physique, la Russie, la Roumanie et Singapour seront sollicités. Cette coopération se matérialisera par des formations complémentaires à l'université pour les enseignants, l'incorporation d'enseignants de ces pays dans les écoles et surtout parmi les inspecteurs, et l'élaboration des programmes et des méthodes pédagogiques avec les pédagogues de ces pays.

La remise de l'éducation au centre de la société

La remise en place de l'éducation au centre de la société se fera par une forte implication de tous les parents dans la scolarité de leurs enfants par le biais d'une information continue sur l'évolution de la scolarité des enfants, de leurs résultats scolaires (notamment par le biais d'envois de SMS ou de mails), de rencontres avec les professeurs. Aussi, l'implication des sœurs et frères aînés dans les familles, des grands-parents ou de parents plus éloignés dans le suivi, le coaching et le mentoring des enfants sera organisé, notamment des parents enseignants qui recevront un complément de revenus pour les heures consacrées au suivi des enfants. L'objectif est de permettre à chaque élève de faire des choix réfléchis sur son avenir avec sa famille et de trouver des oreilles attentives pour le conseiller et discuter de ses problèmes, tout au long de sa scolarité et de réduire l'angoisse liée à ces choix déterminants de la vie dans le jeune âge. Les associations seront encouragées notamment pour le suivi scolaire, les cours de soutien, l'enseignement artistique. Les ambassades étrangères seront également sollicitées pour présenter leur pays et élaborer des programmes pédagogiques à tous les paliers de l'enseignement, notamment la projection de films et des semaines pour chaque grand pays seront organisées dans les écoles, collèges et lycées. L'ouverture sur l'université et le monde professionnel se fera très tôt et sera permanente par le biais de visites de professionnels dans les écoles pour présenter leur métier ou leur passion (policier, médecin, avocat, professeur, entrepreneurs, écrivains, musiciens). Les étudiants seront aussi très sollicités pour encadrer des enfants et les aider dans leur scolarité à s'organiser et à se poser les bonnes questions pour faire les choix d'orientation, en accord avec les enseignants. Au lycée, des cours complémentaires seront dispensés sur la vie d'adulte (création de sociétés, gestion d'un budget, et conseils à suivre).

Un effort particulier sera porté à la ré implication des garçons dans leur scolarité afin de résorber le déséquilibre actuel extrêmement préoccupant en termes d'échec scolaire entre les filles et les garçons et inacceptable à l'échelle individuelle et collective. Le déséquilibre actuel en défaveur des garçons, qui se creuse à tous les

paliers pour culminer au taux effarant de 2 filles pour un garçon à l'université est préjudiciable à notre développement. En effet, il crée à terme des situations de couples déséquilibrées, génératrices de frustrations et de violences pour les hommes et d'encouragement pour les mouvements conservateurs voire intégristes visant à censurer la femme.

La refonte des programmes

Un accent particulier sera mis dans l'enseignement des langues : dans les matières littéraires, l'enseignement en arabe sera centré sur l'expression orale et écrite, la littérature algérienne, maghrébine et arabe, la philosophie durant les deux dernières années d'enseignement (première et terminale), l'histoire-géographie de l'Algérie, du Maghreb et du monde arabe, en arabe. De même, un enseignement plus léger aura lieu en tamazigh dans les régions berbérophones et en option dans le reste de l'Algérie ; il sera centré sur l'expression orale et l'histoire de l'Algérie. L'enseignement du français sera centré sur l'expression orale et écrite, la littérature française, un enseignement du vocabulaire technique, une ouverture vers la littérature et les civilisations universelles, notamment asiatiques, un enseignement de philosophie universelle et un enseignement d'histoire géographique du reste du monde. L'anglais sera introduit tôt dans le système éducatif et l'enseignement centré sur l'expression orale et écrite et quelques grands classiques de la littérature.

Les enseignements de sciences exactes (mathématiques, physique, biologie) se feront en français pour favoriser l'accès à l'université et l'insertion dans le monde économique. Des enseignements de sciences exactes (mathématiques, physique, biologie) complémentaires se feront en arabe.

Un effort national à grande échelle se fera pour accélérer la mise en place d'un enseignement en langue arabe de qualité. Cela passe notamment par les deux grands chantiers suivants qui seront conduits par les meilleurs professionnels algériens, avec l'aide de spécialistes étrangers : d'une part, le patrimoine scientifique et littéraire universel sera traduit en langue arabe, à l'image de ce qu'ont réalisé des pays comme l'Espagne ou la Hongrie. D'autre part, dans les dix prochaines années, une académie de langue arabe moderne, de niveau conforme aux standards internationaux, aidera à mettre en place des filières arabisées complètes dispensant un enseignement comparable à celui reçu n'importe où dans le monde dans toutes les disciplines. .

Le corpus d'enseignement qui sera enseigné par l'éducation nationale sera le suivant :

- en arabe, français, anglais et tamazigh: lecture et écriture, dissertation (apprentissage des bases de la rhétorique comme les méthodes déductive et inductive ainsi que le triptyque thèse-antithèse-synthèse), le résumé, la synthèse de documents, la dictée, la poésie, le commentaire composé ;
- en mathématiques, un solide enseignement en analyse, géométrie, un bon bagage en algèbre et une introduction aux probabilités ;
- en sciences naturelles, un solide enseignement en biologie et géologie ;
- en physique, un enseignement de qualité et actualisé en électricité, mécanique et chimie ;
- en histoire et Géographie, l'histoire de l'Algérie, du Maghreb, du monde arabe et musulman et de l'Afrique. Puis des enseignements en français et en

anglais sur l'histoire de l'Europe, l'Inde, la Chine, les Etats-Unis, le Japon, la Corée, l'Indonésie, l'Afrique du Sud, le Brésil et l'Argentine. En géographie, celle de l'Algérie et du Maghreb, puis du reste du monde arabe. Enfin, en français et anglais, la géographie du reste du monde.

Un enseignement artistique sera offert à nos enfants par une étroite collaboration entre les écoles et lycées et les conservatoires en musique et danse (algérienne et universelle). Des initiations auront également lieu en dessin et peinture. Des ateliers de cuisine, de mécanique seront également mis en place.

Des enseignements spécialisés seront fournis comme un enseignement aux techniques agricoles dans les régions rurales et un enseignement sportif avec des classes de sport-études dans les grandes disciplines sportives.

L'enseignement civique, religieux et philosophique fera l'objet d'une attention particulière: l'enseignement civique se fera jusqu'à la fin du collège. Il revêt un caractère prioritaire pour rétablir la confiance des jeunes Algériens dans leur Etat et leur avenir. En seconde et terminale, il y aura un enseignement de philosophie qui sera une matière obligatoire au baccalauréat. La philosophie s'avère plus que jamais indispensable dans le monde d'aujourd'hui dans la formation de la personnalité et la structuration de l'intellect des futurs adultes. Enfin, l'enseignement religieux se fera jusqu'au lycée et sera complètement réformé pour devenir un enseignement humaniste, centré sur les valeurs et non les rites et ouverts sur les autres religions. Une lutte sans merci se fera contre les enseignements haineux, rétrogrades, violents dispensés à l'intérieur ou à l'extérieur des établissements scolaires par des personnes n'ayant pas le niveau de formation ni la personnalité adéquate. La formation d'enseignants religieux humanistes, au bon niveau scientifique, avec une large ouverture d'esprit et à l'éthique élevée est également une priorité de la réforme éducative.

L'enseignement technique et professionnel sera aboli pour éviter une spécialisation trop précoce et asséchante et repris en charge par la formation professionnelle.

La mise en place d'une organisation équilibrée du temps pour les enfants.

Celle-ci recouvre deux aspects : une durée d'enseignement modérée et compatible avec les capacités d'assimilation des enfants. D'autre part, un équilibre entre le travail scolaire, l'activité sportive, et des activités culturelles et d'éveil. Dans chacun de ces domaines, les élèves seront exposés lors de leur parcours scolaire à de nombreuses matières mais aussi un grand nombre de sports et d'activités culturelles ou d'éveil.

En ce qui concerne la durée des semaines de travail, pour tous les paliers jusqu'au lycée, les élèves bénéficieront d'un week-end de 2 jours. Les devoirs se feront dans la mesure du possible le soir à l'école. L'année scolaire sera rallongée et les grandes vacances n'excéderont pas deux mois. Cela permettra d'alléger la charge horaire hebdomadaire durant l'année scolaire. Par ailleurs, des dispositifs seront mis en place pour favoriser la poursuite d'une activité scolaire légère durant les grandes vacances (dictées, lectures, enseignements d'histoire, mathématiques)

En ce qui concerne l'équilibre entre l'enseignement et les autres activités, tout au long de la scolarité, au moins une après-midi par semaine sera obligatoirement consacrée à des activités sportives, artistiques ou d'éveil. Par ailleurs, d'autres plages horaires durant la semaine seront consacrées au sport qui sera obligatoire.

A l'école primaire, des siestes et des activités artistiques auront lieu. Les cours ne dépasseront pas 45 minutes pour tenir compte de la capacité d'assimilation des élèves. Il y aura des séances de lecture et d'éveil (comment regarder la télévision, utiliser au mieux Internet, des présentations de pays étrangers, des visites dans la nature ou les musées).

Au collège, chaque semaine comportera des activités artistiques et sportives. Des séances de lecture et de dissertation auront lieu régulièrement, ainsi que les activités d'ouverture sur la société et le monde.

Au lycée, la priorité sera bien sur donnée au renforcement des enseignements de base en vue du baccalauréat. Néanmoins, il y aura maintien de l'activité sportive et au moins une activité d'éveil obligatoire approfondie. Compte tenu de la maturité des élèves à ce palier, ils bénéficieront de séances de projections de films commentés ou de documentaires sur des thèmes en rapport avec leurs enseignements, de conférences, d'ateliers et de rencontres thématiques, de présentation des filières universitaires et de la formation professionnelle, ainsi que des métiers. Des cours relatifs à la création d'entreprises où la gestion de l'argent (budget, financement) seront également dispensés.

Chaque enfant devra se spécialiser dans au moins un sport et une activité artistique au cours de sa scolarité, avec une forte implication des associations.

Un système élitiste et poussant à la performance

Le passage aux années supérieures se fera uniquement si les élèves atteignent la moyenne, correspondant à un niveau élevé et un véritable progrès dans l'acquisition des connaissances et la maîtrise des savoirs par rapport à l'année précédente. Mais les élèves en difficulté bénéficieront d'un suivi approfondi de la part de leurs enseignants et d'autres adultes (cours de soutien scolaire). Des incitations seront mises en place pour récompenser les élèves lors des examens voire lors de l'obtention de bonnes notes en cours d'année (voyages d'éveil, visites de musées, livres, ordinateurs)

Tous les établissements, sur l'ensemble du territoire devront développer un véritable projet pour améliorer leurs résultats et bénéficieront du soutien de l'administration en ce sens. Tous les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) seront classés au sein de labels éducatifs (classe A – B et C) par les inspecteurs d'académie. Une partie de l'allocation des ressources et de la rémunération variable des enseignants et des personnels administratifs dépendront de ces classements. Par ailleurs, les établissements les mieux classés auront plus de liberté dans le recrutement des enseignants afin de maintenir leur niveau d'excellence.

A tous les échelons, des concours seront remis en place pour favoriser l'émulation et le repérage des élèves les plus doués qui seront orientés vers des formations

spécialisées et des classes d'excellence au sein des lycées. Les concours seront locaux, régionaux, nationaux puis internationaux (olympiades, etc.). L'Algérie participera à tous les concours internationaux ce qui lui permettra de se comparer par rapport aux pays les plus avancés et de progresser d'année en année.

Des lycées d'excellence seront lancés afin de créer une émulation positive au niveau du secondaire. Outre la sélection des élèves sur dossier, ils bénéficieront de moyens supplémentaires et d'enseignements de la part de professeurs d'universités.

Une organisation matérielle parfaite

Les établissements scolaires seront bâtis selon les normes techniques internationales, beaux et solides. Dans la mesure du possible, ils seront construits dans des matériaux traditionnels et en respectant les canons esthétiques régionaux. Ils comporteront systématiquement, outre les salles de classe, des terrains de sports où s'organiseront des compétitions sportives régulières entre écoles, une bibliothèque, une cour d'école. Chaque établissement fera l'objet d'un entretien de qualité afin de durer plusieurs décennies.

Les élèves auront des repas équilibrés, avec des menus établis par des diététiciens et un contrôle de qualité sévère. Des repas réguliers (petit déjeuner, déjeuner, goûter) seront servis dans toutes les écoles. Des centrales d'achat régionales puis nationales seront mises en place pour profiter des économies d'échelle et normaliser la qualité de l'alimentation des enfants.

Des infrastructures d'hébergement seront adjointes aux collèges et lycées, avec une généralisation des internats, notamment dans les régions aux conditions géographiques rigoureuses ou peu peuplées (montagnes, Sud). Ces internats seront gérés de manière très professionnelle par du personnel spécialisé avec des repas équilibrés, des activités durant les soirées (sport, lecture).

Les colonies de vacances seront à nouveau généralisées à travers tout le territoire, notamment pour permettre aux enfants de l'intérieur du pays de profiter de la mer et, inversement, à tous les Algériens de découvrir le Sud dès leur plus jeune âge. En parallèle à ce tourisme de loisirs, des voyages culturels ou de découverte de la nature et de sensibilisation à l'environnement seront organisés.

Des services annexes complémentaires feront l'objet d'investissements massifs : les transports scolaires seront généralisés à travers le territoire, des bibliothèques seront construites dans chaque village et quartier de villes. Des chaînes de télévision éducatives seront créées.

L'Etat soutiendra l'effort des familles dans l'investissement pour l'éducation de leurs enfants : ainsi, l'équipement des élèves en ordinateur et accès à Internet (Ousratic) sera complété. Chaque élève recevra en début d'année une tenue, des livres, une adresse mail propre, la possibilité de scanner ses devoirs et de les archiver.

Les écoles seront également les lieux où sera dispensée la formation continue des adultes, notamment le soir, les week-ends et durant les vacances scolaires.

2.2.2) La réforme de l'enseignement supérieur

La remise des professeurs d'université au sommet de la société

La revalorisation du statut social des professeurs d'université est au cœur du projet de réforme de l'Algérie. Cette revalorisation passe par une augmentation des salaires et retraites en les mettant aux échelons les plus élevés de la fonction publique et en assurant que leur rémunération soit alignée sur les niveaux les plus élevés du secteur privé et dans une bonne norme internationale, afin d'attirer les étudiants les plus brillants et les conserver au sein du corps professoral en Algérie.

Des compléments en nature seront également apportés en termes de facilités pour obtenir un logement, une voiture et des prix réduits pour les spectacles culturels, les visites de musée, l'achat de livres. Par ailleurs, les coopératives de l'enseignement supérieur et les mutuelles assureront la possibilité de vacances à prix réduits.

Une chaîne de télévision sera mise en place pour présenter les expériences les plus réussies et les professeurs seront extrêmement sollicités dans tous les débats publics nationaux, notamment sur les chaînes de télévision.

Des incitations financières seront également mises en place pour les plus méritants c'est-à-dire les professeurs ayant le plus de titres et travaux, notamment dans des revues de renom, ceux qui obtiendront les meilleurs notes des élèves, ceux qui encadrent le mieux les thésards ou ceux qui mènent des projets de recherche à l'intérêt reconnu et qui obtiennent des résultats probants. Des compléments aux revenus seront également fournis sous la forme de voyage réguliers dans d'autres pays et à l'intérieur de l'Algérie avec une prise en charge par la mutuelle de l'enseignement national.

En contrepartie de cette revalorisation de leur statut, il sera demandé à nos professeurs d'atteindre un niveau international ou bien de s'orienter vers un autre métier. Le renouveau dans la formation des professeurs passe par la refonte des écoles doctorales.

Le passage par les écoles doctorales sera obligatoire, que ce soit pour les nouveaux professeurs ou les anciens. Il ne sera plus possible d'enseigner à l'université sans un doctorat dont l'obtention se fera selon des règles claires et une durée raisonnable. Les diplômes délivrés par les écoles doctorales seront des doubles diplômes avec des universités étrangères de renom. Dans de nombreuses disciplines, le corps professoral des écoles doctorales comportera des professeurs étrangers qualifiés tant que le nombre de professeurs algériens ne sera pas suffisant.

Une allocation souple du temps entre enseignement et recherche sera proposée aux enseignants ; l'important est qu'ils excellent dans l'une ou l'autre des activités. Ainsi, des enseignants qui font beaucoup de recherches et produisent des papiers dans des revues de renom pourront faire un nombre d'heures d'enseignement réduit. A l'inverse, les professeurs qui veulent se spécialiser dans l'enseignement peuvent donner un nombre d'heures supérieur à la moyenne tout en réduisant le quota de recherche.

Les services administratifs se mettront aussi au service des professeurs : les professeurs disposeront de bureaux et de secrétariat partagés en nombre suffisant pour

les soulager d'une partie de la charge administrative. Les cours seront dispensés sur ordinateur et seront systématiquement enregistrés, avec la possibilité de faire des vidéoconférences par le biais de l'université de la formation continue dont l'action sera entendue et renforcée sur l'ensemble du territoire.

La refonte des programmes et de la pédagogie

Une architecture des programmes clarifiée

L'architecture des études universitaires sera clarifiée: tout d'abord, il y aura une année de transition entre le lycée et l'université au cours de laquelle les élèves recevront un enseignement linguistique (français et anglais), un enseignement de méthodes (rédaction, expression orale, gestion du temps, présentation des débouchés professionnels, recherche), un enseignement de mathématiques, d'informatique, éducation civique et culture générale. A terme, cette année sera reformée avec six mois de transition entre le lycée et l'université et six mois de voyage dans le monde.

La licence sera organisée de la manière suivante : il y aura un tronc commun d'enseignements généraux de deux ans pour former et donner le goût de la discipline enseignée à l'étudiant (sciences exactes, sciences de la vie, littérature et histoire) puis une année de spécialisation dans deux disciplines. L'orientation sera maintenue entre la licence professionnelle ou la licence professorale. A la suite de la licence, l'étudiant sera orienté de la manière suivante : il commencera à travailler deux ou trois ans avant de faire un BBA d'un an pour pouvoir élargir le champ de ses responsabilités professionnelles lorsqu'il aura choisi la licence professionnelle, ou bien il fera un master dans la continuité de la licence professorale. Des passerelles seront maintenues entre licences professionnelles et académiques pour les étudiants qui souhaitent changer d'orientation, moyennant l'obtention d'unités de valeur nécessaires à la validation de l'autre diplôme.

Le master sera organisé de la manière suivante : le master professionnel avec un stage de 6 mois et une thèse professionnelle sera l'un des débouchés, alors que le master professoral obtenu avec un mémoire de recherche long et un stage de courte durée (en laboratoire pour les filières scientifiques, en entreprises ou en administrations pour les autres) sera calibré pour la formation des futurs professeurs d'université. A la suite du master, l'étudiant sera orienté de la manière suivante : après le master professionnel, il fera un BBA d'un an après deux années d'expérience professionnelle. Après le master professoral, il fera un doctorat s'il passe le concours. De même, des passerelles existeront entre les deux voies pour les étudiants qui souhaitent réviser leur orientation, moyennant l'obtention d'unités de valeur nécessaires à la validation de l'autre diplôme. Pour les élèves de master professionnel souhaitant faire un doctorat, des modules de formation à la recherche, certains cours théoriques non suivis et la réalisation d'un mémoire de recherche long seront indispensables pour poursuivre en doctorat. Pour les élèves ayant suivi un master professoral, il faudra faire un stage longue durée et suivre quelques enseignements indispensables, de nature plus pratique. Les deux types de masters délivreront des diplômes d'ingénieurs

Le rôle clé des écoles doctorales dans le système universitaire

Les écoles doctorales joueront un double rôle : former les futurs enseignants algériens et l'élite économique, technique et administrative d'une part et constituer le fer de lance du changement des programmes et de la pédagogie d'autre part.

Tous les professeurs passeront par les écoles doctorales, que ce soit les futurs professeurs ou les professeurs actuels. Celles-ci, qui ont été mises en place pour atteindre une masse critique d'enseignants-chercheurs formés en Algérie avec un niveau international doit être repris et amélioré. La formation des futurs professeurs se fera en Algérie et non plus à l'étranger comme cela fut le cas depuis l'indépendance. Par ailleurs, l'enseignement qui sera dispensé assurera aux professeurs la capacité à assimiler un savoir à la pointe de la recherche internationale et utile à l'Algérie et la démonstration de capacités de chercheur et d'enseignant. La formation des professeurs sera concentrée sur un nombre d'universités afin d'obtenir des économies d'échelle quant au nombre de professeurs et aux moyens mis en œuvre, garantir un enseignement de qualité et commencer la mise en place de pôles d'excellence en enseignement et en recherche dans l'ensemble des disciplines.

Pour les futurs enseignants, après le master théorique et un concours d'entrée en école doctorale (afin de sélectionner les meilleurs étudiants et les plus motivés) les étudiants qui entreront dans les écoles doctorales deviendront, en 3-4 ans, des doctorants professeurs et maîtres de conférences. Ces professeurs bénéficieront d'un plan de carrière clair et transparent puisque dès la fin des deux ans du doctorat, les étudiants pourront enseigner, en premier cycle dans l'encadrement des Travaux Dirigés ou dans un système de tutorat.

Pour les enseignants-chercheurs actuels, ils bénéficieront également des écoles doctorales afin d'avoir la chance d'accéder au nouveau statut d'enseignant. Un programme spécial d'enseignements durant l'été leur sera proposé par ailleurs, dans le cadre de ces écoles doctorales, avec des incitations très claires.

Les enseignements et la pédagogie seront reformés et modernisés avec un rôle clé joué par les écoles doctorales. En effet, la réforme des écoles doctorales sera la première étape d'une réforme globale des enseignements dans toutes les disciplines, au niveau du contenu et au niveau de la langue d'enseignement. De même, l'actualisation des contenus des programmes d'enseignement devra se faire sur l'ensemble des trois paliers d'enseignement en diffusant les transformations des écoles doctorales vers le reste des paliers d'enseignement. Le choix de la création d'écoles doctorales pour entamer la réforme de l'enseignement supérieur est un mouvement de "réforme par le haut", motivé en grande partie par l'urgence due au manque de professeurs et de l'urgence de l'actualisation des programmes pour élever suffisamment le niveau des universités algériennes et obtenir les ruptures nécessaires, notamment dans les matières littéraires qui se trouvent dans un état inacceptable.

Pour arriver à des résultats rapides, il apparaît indispensable de réintroduire le français et d'introduire l'anglais dans toutes les disciplines au niveau des écoles doctorales afin de compter sur l'apport de professeurs algériens à l'étranger (qui, bien souvent, ont été formés en Algérie et sont au fait des dernières évolutions de la science) et de professeurs étrangers de qualité.

Très rapidement, les programmes de licences et master suivront les enseignements des écoles doctorales et pourront compter sur les nouveaux professeurs et maitres de conférences qui auront été formés ainsi que les professeurs actuels diplômés des écoles doctorales.

Les programmes seront actualisés régulièrement, et au moins tous les 5 ans par le biais des CPN. La composition des CPN sera revue pour qu'ils atteignent un niveau international : si possible, un prix Nobel, au moins 3 professeurs algériens exerçant à l'étranger, les meilleurs professeurs en Algérie, un des meilleurs professeurs français, américain, anglais, chinois, indien, japonais ou coréen (en fonction des domaines d'excellence), des PDG, les plus brillants des hauts fonctionnaires des domaines techniques (télécommunications, urbanisme, hydraulique, transport, agriculture, travaux publics).

La promotion de la coopération internationale et de la performance

La coopération internationale et la performance seront promues : des contrats seront établis entre les universités algériennes et les meilleures universités au monde afin de délivrer des doubles diplômes, d'abord au niveau doctorat et master, puis au niveau de la licence avec les meilleures universités mondiales

La gestion du temps des étudiants

L'organisation du temps des étudiants sera rééquilibrée : les cours en amphithéâtre seront dispensés par les meilleurs professeurs, notamment ceux de premier cycle. La vidéoconférence sera utilisée pour le premier cycle afin de faire bénéficier un réseau d'universités des cours donnés par les meilleurs professeurs dans les grandes villes (Alger, Oran, Constantine, Annaba). Les étudiants de ces universités seront accompagnés par des professeurs durant les cours magistraux. Les Travaux dirigés se feront dans des groupes qui n'excéderont pas 20-30 étudiants. Seuls les maitres de conférences pourront donner des TDs à partir du master, alors que les étudiants en cours de doctorat les donneront à la licence. Le tutorat sera généralisé, dès la première année d'université.

Le rééquilibrage des formations et des effectifs en faveur des filières scientifiques

Les filières techniques et scientifiques seront revalorisées à tous les paliers de l'enseignement supérieur et la distribution des étudiants sera réorientée fortement en faveur des formations et des emplois scientifiques. L'objectif est de donner un bagage technique durable aux étudiants, une formation solide, et de leur assurer un emploi tout au long de leur vie en Algérie et, éventuellement, à l'étranger, en garantissant que leur formation correspond à un besoin social réel. Ainsi, l'Algérie deviendra un réservoir de formation d'ingénieurs, de médecins, d'architectes, de pilotes qu'elle formera bien au-delà de ses besoins propres et de sa capacité d'absorption immédiate.

Pour arriver à atteindre cet objectif, un numerus clausus sera mis en place pour les filières littéraires à faible débouché (histoire – psychologie – sociologie – théologie - certaines filières de droit). Par contre, il n'y aura pas de limitation pour les filières

scientifiques (formation pour les besoins du marché algérien et international). Progressivement, il y aura une levée du numerus clausus pour la médecine et la pharmacie (formation pour les besoins du marché algérien puis élargissement progressif au marché international).

L'éducation religieuse fera l'objet d'un traitement particulier compte tenu de sa sensibilité : elle sera totalement refondue sur le modèle LMD et fera l'objet d'un numerus clausus afin de former le nombre nécessaire de théologiens de grande qualité dont l'Algérie a besoin, mais sans autre débouché professionnel possible. La sélection sera rendue très sévère et exigera un esprit ouvert, notamment aux autres cultures et aux sciences dures. L'école doctorale sera confiée aux plus grands théologiens algériens et islamologues dont la mission sera de former des théologiens humanistes, ouverts sur le reste du monde, avec un véritable bagage scientifique. Cette approche d'algérianisation et de modernisation de l'enseignement religieux vise à permettre à la fois de répondre aux besoins spirituels de la population mais en restant compatible avec les choix de la nation et conforme aux exigences du monde moderne. Dans le cursus de ces théologiens, les auteurs rétrogrades et subversifs seront bannis et les références à des écrits sexistes, racistes, violents seront définitivement écartés pour bâtir un enseignement tolérant, humaniste, progressiste, où la rationalité et l'esprit de responsabilité sont prônés, une théologie du juste milieu à même d'accompagner les croyants dans leur vie de tous les jours au sein d'une nation moderne et de les aider à faire les bons choix.

La mise en place de pôles universitaires d'excellence

Les universités algériennes seront transformées en pôles d'excellence : la qualité de l'enseignement y sera constamment évaluée, que ce soit au niveau national (en utilisant des critères reconnus internationaux) ou par le biais des classements internationaux. Une partie des subventions publiques dépendra des résultats à ces classements.

La carte universitaire sera adaptée : les universités algériennes seront toutes des structures de grande taille (au moins 40,000 places et plusieurs centaines de professeurs au minimum) mais sans gigantisme, avec un accent sur la multidisciplinarité. Elles seront dotées de moyens importants en professeurs, laboratoires, collaboration avec les meilleures universités et équipes de recherche de la planète, mécanismes de sélection et d'évaluation performants, afin de tirer vers le haut l'enseignement universitaire, dégager l'élite dont l'Algérie a besoin pour réussir son développement. Quatre réseaux d'universités seront créés, notamment pour améliorer les programmes, les échanges d'enseignants, les cours en vidéoconférences et la délivrance de doubles diplômes internationaux. Chaque grande université (Oran, Alger, Constantine, Ouargla) sera également chef de file de sa région.

Des financements complémentaires et une organisation matérielle parfaite des universités

Les financements complémentaires à l'impôt

Les universités deviendront immédiatement une priorité nationale en termes de moyens financiers : au niveau des financements étatiques, un effort important sera consacré à la rénovation des locaux existants et à leur mise aux normes internationales. Le nombre de logements en cité U sera augmenté. Les bourses seront relevées avec des incitations financières pour se diriger vers les filières scientifiques (bourses, équipements en ordinateurs, facilités pour obtenir des stages, tutorat).

Une participation privée au financement des universités se fera au niveau des entreprises (taxe d'apprentissage d'un pourcentage à fixer versés au budget de l'enseignement supérieur, sans pré-affectation) ainsi que des incitations fiscales seront également encouragées pour financer la fondation des universités ou les programmes (licences professionnelles, écoles doctorales), avec émission d'obligations pour collecter l'épargne.

Des financements bancaires seront mis en place pour faciliter le financement des études des enfants pour les parents, notamment pour ceux qui souhaitent envoyer leurs enfants à l'étranger pour des études supérieures.

L'organisation matérielle parfaite

Les campus seront bâtis à l'américaine, avec toutes les commodités : des résidences universitaires réhabilitées, une maintenance effectuée par des professionnels. Les bibliothèques seront modernisées et leur gestion professionnalisée avec la mise en place de fonds documentaires conséquents dans toutes les universités et la possibilité de commandes aisées de documents de la part des professeurs. Des moyens informatiques importants avec une mise en réseau des universités et la participation des universités au réseau national au sein d'un VPN propre. Des infrastructures sportives de haut niveau seront également créées.

Les œuvres universitaires seront organisées en société filiale des réseaux régionaux d'université avec la mise en place des structures et des processus appropriés (process, informatisation de la gestion, gestion financière et des ressources humaines), ainsi que d'économies d'échelle (achats, réseau informatique, parc de véhicules). Les organes de gouvernance seront revus pour assurer un contrôle de gestion effectif. Elles bénéficieront également du programme de financement de l'Etat, des ressources issues des fondations et des émissions d'obligations. L'organisation régionale permettra un benchmarking entre elles.

L'administration en charge de gérer les universités sera une administration d'élite : le nombre de personnes dans l'intendance sera réduit au strict minimum, avec une externalisation de nombreux services à des sociétés spécialisées (maintenance, facility management, sécurité), l'adoption des méthodes de gestion du privé avec un effort de transparence et de bonne gouvernance.

Une ouverture au privé

Les universités privées seront encouragées afin d'apporter une émulation vis-à-vis des universités publiques, avec la possibilité de partenariats dans l'enseignement et la

recherche. Les universités privées devront être multidisciplinaires et disposer d'une taille et de moyens respectables. Aucune université privée ne sera créée sans habilitation de l'Etat pour éviter la multiplication d'écoles de petite taille, sans projet et au niveau faible voire douteux.

Toutes les universités ont besoin d'une accréditation de l'Etat contrepartie de l'attribution d'une subvention de fonctionnement et du diplôme national. L'Etat assure un contrôle pédagogique des filières, des qualifications des professeurs conformément à la réglementation en vigueur (part des enseignements réalisés par des doctorants de l'université, part des enseignements assurés par des vacataires du monde professionnel) et la nécessité de délivrer un double diplôme avec des universités étrangères de renom pour chacune des disciplines enseignées et à tous les paliers. Le Ministère de l'enseignement supérieur réalisera des contrôles administratifs, pédagogiques (avec possibilité de retrait de l'habilitation) et financier de l'Etat.

De même que les universités publiques, les universités privées pourront créer une fondation nationale et bénéficier de financements bancaires ou obligataires.

Le rapprochement avec le monde professionnel et le rôle citoyen de l'université

L'articulation des formations universitaires avec les formations en management

Le rapprochement avec le monde professionnel se fera par les mesures suivantes : toutes les universités disposeront de MBAs ou de BBA, qui seront le principal débouché des licences et masters professionnels.

Deux grandes filières seront créées:

- une filière généraliste assurant des formations de management classique (notamment en direction des ingénieurs) ; cette filière sera contrôlée par l'Etat.
- une filière avec plusieurs MBA plus spécialisés avec des formations dépendant des spécificités économiques de la région, avec une forte implication des chambres de commerce locales et des entreprises locales dans le suivi de la formation et les débouchés (recrutement) : agro-alimentaire, tourisme, biotechnologies, pharmacie, etc. ainsi que de subventions des collectivités territoriales (pour apporter des fonds et un ancrage dans l'économie locale, notamment avec la participation des cadres d'entreprises d'industries locales dans le corps des enseignants vacataires).

Pour obtenir une habilitation de l'Etat, il faudra que les écoles de commerce soient dans un réseau international avec des écoles reconnues de part le monde (liste visée par la fédération des écoles de commerce et de gestion) : pour les MBA américains, ceux qui sont reconnus par l'AACSB – American Assembly of Collegiate Schools of Business – et pour les MBA européens, ceux qui sont reconnus par l'AMBA – Association of Masters in Business Administration.

L'articulation des formations universitaires avec les projets professionnels personnalisés

La seconde ouverture vers le monde professionnel est la mise en place de vrais projets professionnels pour les étudiants, avec soutien des universités par le biais de services de placement, de coaching, de cours de développement personnel et d'organisation (communication orale, gestion du temps, leadership, negotiation skills), notamment en fin de cursus. Chaque université mettra en place une association d'anciens élèves active dans la recherche d'emplois et le networking.

Enfin, le rapprochement avec les entreprises passe par l'entrée d'entreprises dans le Board des universités, la mise en place de contrats de recherche et de stage entre universités et entreprises voire la création de filiales communes ou de fonds de venture capital commun.

Le rôle dans la recherche et la formation continue

Une véritable politique de la recherche au sein des universités algériennes sera mise en place : les laboratoires de recherche seront réorganisés et mutualisés entre plusieurs universités, les programmes de recherche recentrés sur les besoins du pays et les capacités réelles des équipes de chercheurs, la collaboration internationale sera systématique et les laboratoires et programmes de recherche feront l'objet d'une évaluation indépendante (publications, brevets, bénéfices matériels). Les PME industrielles seront soutenues pour mettre en place un laboratoire de R&D. Enfin, les universités investiront dans la recherche et créeront des entreprises. Les grands programmes nationaux de recherche seront soutenus par l'Etat et ses principales administrations comme le Ministère de la défense.

Les établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce, instituts techniques, grandes écoles) seront utilisés pour la formation continue (cours du soir, enseignements durant les périodes estivales).

2.3) Réforme de la formation professionnelle

La refonte des programmes et des méthodes

Le cœur de la formation porte sur des techniques professionnelles, i.e des travaux manuels correspondants aux besoins des employeurs, avec des filières claires pour les élèves (bâtiments, industrie, services comme la plomberie, l'électricité, garagiste, l'agriculture et l'artisanat comme la menuiserie, l'ébénisterie).

La formation professionnelle sera une formation élitiste qui permettra à chaque élève d'avoir un bagage pour la vie, en Algérie ou à l'étranger. Pour cela, chaque élève recevra une double formation afin de limiter les risques de chômage. Par ailleurs, chaque formation sera certifiée par les plus grands boards internationaux, notamment anglais (Edexcel), américain ou allemand. La formation sera fondée sur l'excellence via une évaluation permanente et des récompenses pour encourager chaque élève à se dépasser. Le système élitiste reposera également sur la mise en place de corps d'élite pour les plus doués (compagnons) et la participation de chaque élève à des olympiades (locales, régionales, nationales, internationales).

La formation professionnelle reposera également sur la maîtrise des techniques et des équipements de pointe afin de donner la formation la plus à jour aux élèves et de favoriser par leur biais l'introduction de techniques nouvelles en Algérie : les établissements seront tous dotés d'équipements modernes, avec un benchmarking permanent par rapport aux équipements utilisés dans les pays les plus avancés.

Outre la formation technique, chaque élève bénéficiera d'un complément de formation de base pour être doté des meilleurs chances dans la vie (informatique, expression écrite et orale, langues étrangères, mathématiques et bagage de culture générale). Par ailleurs, les élèves seront également formés aux réalités de la vie en entreprise par le biais de stages et de formations en alternance mais aussi un enseignement sur le fonctionnement des entreprises et l'éthique professionnelle et le goût du travail bien fait.

Tout établissement du secteur de la formation professionnelle offrira également des formations et un soutien à la création d'entreprises (business plan, aspects légaux et fiscaux, comptabilité et finance, organisation) et pourra accompagner l'élève par le biais d'investissements ciblés.

Le secteur de la formation professionnelle est le secteur par excellence de la formation continue du fait de l'évolution très rapide des techniques et équipements qui rendent les savoir-faire rapidement obsolètes. La formation continue revêtira deux formes : le recyclage des salariés en poste, soit dans le cadre de l'actualisation de leur connaissance pour les besoins de leur entreprise soit, tous les trois ou cinq ans, de manière obligatoire. Par ailleurs, chaque algérien se verra offrir la possibilité d'acquérir une formation manuelle technique avec des formules de courte ou de longue durée. Cela permettra également aux établissements et professeurs de l'enseignement professionnel de bénéficier de compléments de ressources.

Enfin, des passerelles limitées et sélectives seront mises en place vers l'université (licences professionnelles) pour les élèves les plus brillants qui souhaitent accéder à des diplômes plus théoriques et à d'autres types de responsabilité.

Une grande attention portée au corps professoral

Tout d'abord, la sélection sera considérablement renforcée (il faudra au minimum une licence professionnelle pour exercer comme professeur) et un recyclage des connaissances aura lieu à intervalles réguliers auprès des meilleures entreprises nationales et internationales ou à l'université. Chaque professeur devra avoir obtenu un diplôme reconnu par des organismes d'accréditation de réputation mondiale.

Les salaires seront conséquents et motivants, avec un système d'incitation pour favoriser les plus exigeants et ceux qui font le plus d'efforts, notamment pour améliorer leurs connaissances.

Chaque enseignant aura la possibilité de se recycler dans d'autres fonctions au bout de 25-30 ans de carrière dans l'enseignement professionnel.

Une ouverture très large au privé et à l'international

Les établissements privés de bonne qualité (accréditation ou partenariat avec des instituts étrangers de haut niveau) seront autorisés dans toutes les disciplines. Il y aura également un contrôle de la part de l'Etat via un cahier des charges pour obtenir un agrément.

En complément des financements budgétaires, la formation professionnelle recueillera les financements du secteur privé par le biais d'une réorientation du concours patronal vers les meilleurs établissements et la mise en place de facilités bancaires ou d'investissements de fonds d'investissements dans ce secteur. Par ailleurs, les entreprises seront encouragées à mettre en place des académies de formation pour leurs ouvriers et employés.

Le rapprochement avec le monde professionnel

Ce rapprochement se fera par l'élargissement de l'alternance et des stages de longue durée pour faciliter l'insertion de la main-d'œuvre.

Par apport, les entreprises participeront au conseil d'administration des établissements afin de participer aux choix les plus importants (organisme d'accréditation étranger, évaluation des besoins des marchés locaux, régionaux et nationaux).

3) La refonte des administrations

3.1) La refonte de l'éducation nationale

Le Ministère

Les missions du Ministère seront restreintes mais leur prise en charge renforcée : resteront centralisés au niveau du Ministère la planification des établissements et des filières, l'organisation des concours et des examens, la définition des programmes, ainsi que la budgétisation des moyens (salaires des enseignants, allocation des moyens matériels), l'ouverture au privé, l'évaluation de la performance des établissements et l'introduction de nouvelles méthodes éducatives.

Une nouvelle mission importante du Ministère de l'éducation nationale sera de gérer l'ouverture au privé tout en maintenant un contrôle via un cahier des charges régissant les enseignements et les moyens nécessaires à l'activité éducative. Le Ministère sera en charge de la régulation tarifaire et de la gestion des subventions publiques. Une labellisation des établissements privés sera mise en place pour obtenir des financements complémentaires.

Les cadres seront renouvelés ou formés afin d'être d'un niveau de compétence international et au dévouement attendu pour un Ministère clé pour l'avenir de la Nation. Chaque cadre bénéficiera d'un plan de carrière et d'une évaluation régulière de sa performance.

Les structures du Ministère seront transformées et modernisées, les moyens étendus et l'informatisation généralisée. La coopération avec les organismes internationaux, les

homologues étrangers et les cabinets privés spécialistes en pédagogie sera renforcée. Le Ministère devra régulièrement rendre des comptes à l'Assemblée nationale en présentant son plan de développement

Les Directions régionales

Un grand degré de décentralisation sera introduit pour la gestion des carrières, l'appréciation de la performance des enseignants et leur rémunération variable, ainsi que des programmes éducatifs complémentaires individualisés pour les enfants. Cette responsabilité sera partagée entre les établissements et les directions de l'éducation de wilaya où travailleront les inspecteurs d'académie.

Les écoles

Les écoles pourront progressivement sélectionner les maîtres et professeurs ainsi que les personnels administratifs. Chaque école devra mettre réellement en œuvre un projet d'établissement qui sera régulièrement présenté aux parents et discuté avec eux.

Les directeurs des écoles seront responsabilisés et bénéficieront d'une formation adaptée dans des instituts spécialisés, afin de prendre pleinement en charge la gestion de leur établissement.

3.2) La refonte de l'enseignement supérieur

Le Ministère

Le Ministère de l'enseignement supérieur conduira un plan de mise à niveau et de transformation du secteur dans un délai de 5 ans.

Une fois cette période achevée, le Ministère restera en charge de la rédaction des lois régissant l'enseignement supérieur, l'approbation des programmes par le biais des CPN qui resteront sous sa tutelle, la confection de la liste des universités internationales avec lesquelles les coopérations sont possibles resteront du ressort du Ministère de l'enseignement supérieur. Le Ministère sera également chargé de la rédaction des cahiers des charges pour les universités privées, de mettre sur pied un système d'évaluation et d'homologation pour encourager l'entrée du secteur privé dans l'enseignement supérieur, et enfin des missions de contrôle de leurs opérations.

Il aura également pour mission de réaliser et d'actualiser la carte universitaire nationale pour réaliser des plans de programmation budgétaire sectorielle sur cinq années. Ces plans seront fondés sur la projection des tendances démographiques de la population estudiantine ainsi que les besoins humains et matériels de la Nation.

Les structures du Ministère seront refondues et modernisées, de même que de nouvelles compétences avec un haut niveau de qualification et une expérience internationale seront recrutées.

Le Ministère sera le fer de lance de la mise en place de la coopération internationale et sera évalué sur sa capacité à améliorer de manière continue la qualité des universités algériennes (notamment mesure par leur classement sur un plan international). Il sera

également tenu de rendre des comptes à l'Assemblée nationale, de publier un rapport d'activité annuel et de mettre à la disposition du public toutes les statistiques intéressantes de son secteur.

Les directions régionales

Les directions régionales auront pour mission principale d'assister les pôles universitaires régionaux dans la réalisation de leur mission. Elles apporteront un concours budgétaire de proximité (moyens humains et matériels) en servant de support aux universités. Cela les amènera à participer à la confection des plans budgétaires en faisant l'évaluation des besoins locaux en matière de formation. Elles auront aussi pour mission de suivre les programmes et de servir de courroie de transmission entre le Ministère et les CPNs nationaux et les universités. Elles auront également pour mission d'assister les universités à programmer leurs besoins de long terme, de favoriser les coopérations entre universités à l'échelle régionale pour favoriser les démarches concertées et complémentaires plutôt que concurrentes, et enfin de relayer à un niveau central les besoins de coopération internationale.

Les universités

La transformation majeure en matière administrative touchera néanmoins les universités. Chaque université sera dirigée par un recteur, assisté par un conseil d'administration dans lequel il y aura une majorité de professeurs, des représentants des salariés, des représentants du Ministère, des représentants des patrons et des étudiants. Les recteurs seront nommés dans un premier temps par le Ministère, tant que la réforme sera en cours. Par la suite, ils seront élus par les professeurs.

En matière de financement, outre les subventions étatiques, les universités créeront des fondations qui bénéficieront de dons de particuliers et d'entreprises, des recettes de leurs activités commerciales et d'un apport initial conséquent de l'Etat. Ces fondations placeront leur argent dont les intérêts couvriront les besoins financiers des universités. Les universités pourront également faire appel à un financement obligatoire qui sera encadré par l'Etat.

Les universités bénéficieront d'une autonomie dans l'affectation de leurs ressources (gestion administrative) et leur recrutement. Les recrutements seront organisés comme un véritable marché du travail (rencontre de l'offre et de la demande, sur la base des titres et travaux). Outre les barèmes nationaux, les universités auront la possibilité d'offrir une rémunération additionnelle aux meilleurs professeurs, notamment les professeurs étrangers.

Progressivement, les universités se verront accorder plus d'autonomie en matière de programmes d'études, notamment par le biais de la délivrance de doubles diplômes en coopération avec des universités internationales de renom dans la liste établie par le Ministère. Sans attendre, les universités publiques pourront s'associer avec des partenaires étrangers pour créer des universités privées en Algérie.

3.3) La refonte de la formation professionnelle

Le Ministère

Outre sa mission législative et réglementaire, le Ministère de la formation professionnelle sera en charge d'accréditer les diplômes à l'échelle nationale, d'exercer une tutelle sur les instituts, notamment en termes d'évaluation de la qualité des formations dispensées.

Il sera en charge de la carte de la formation professionnelle à l'échelle nationale et de toutes les programmations budgétaires du secteur sur la base des besoins de l'économie et des cohortes démographiques d'élèves.

Il mettra en place une politique ambitieuse d'offres de formation continue au sein des formations générales à l'ensemble du territoire et spécifiques à certaines régions.

Les instituts d'enseignement professionnels

Leurs conseils d'administration seront transformés pour accueillir des représentants de la wilaya, des universités, des représentants des grandes entreprises algériennes et étrangères, voire des importantes PME de la région.

Ils seront gérés par des directeurs disposant d'une large autonomie dans l'affectation des moyens et le recrutement des enseignants. Toutes les formations seront certifiées auprès d'un organisme national d'accréditation ainsi que de Boards internationaux de haut niveau.

Ensemble rien ne nous sera impossible.
Dr Ahmed benbitour